



Théorie

NOTRE + FORMATION
P.A.V. "Prestation Après Vente"
Nous gérons le suivi de vos recyclages

Différents thèmes seront abordés pendant cette formation :

- Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins
- Règles générales de sécurité communes à toutes les catégories d'engin
- Technologie des engins de chantier
- Code de la route
- Règles de Sécurité spécifiques
- Technologie et connaissance spécifique de l'engin
- Evaluation théorique

Pratique

- Vérifications journalières
- Circulation
- Travaux sur chantier
- Opérations de fin de poste
- Evaluation pratique

Pré requis : Posséder une aptitude médicale ; Etre âgé au moins de 18 ans ; Maîtriser la langue française ; Pour la formation pratique et pour l'examen, le port des EPI est obligatoire. Prévoir les gants, les chaussures de sécurité.

Objectifs de la formation : Maîtriser les problèmes de sécurité liés à la fonction de conducteur d'engins de chantier de catégorie 2, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique, conformément à la recommandation CNAMTS R372 modifiée

Public Visé : Toute personne amenée à conduire des engins de chantier de catégorie 2 ayant les pré-requis

Nombre de participants : 6 personnes au maximum

Durée : à définir selon le niveau des stagiaires

Validation : Après avis favorable, délivrance d'une attestation en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.

Règlementation :

- Recommandation R372 modifiée de la CNAMTS
- Recyclage tous les 5 ans

